

Agence des NU de l'Exécution: UNOPS	Domaine Prioritaire : Extension de l'Autorité de l'Etat
Directeur du Programme: Nom: Pierre Jullien Adresse: 57, avenue du Livre, Commune de la Gombe, Kinshasa/RDC Téléphone: 0 81 899 6919 Courriel: pierrej@unops.org	Ministère ou autre entité nationale: Ministère de l'Intérieur Nom: Adresse: Téléphone: Courriel:
Chef du projet dans l'est de l'RDC: Nom: Lawrence Doczy Titre : Coordinateur et Représentant Régional de UNOPS dans l'est de RDC Adresse: 81, avenue de la Corniche, Quartier des volcans, Goma /RDC Téléphone: 099-332-8260 Courriel: lawrenced@unops.org	Chargé du Programme National : Nom: General Numbi Titre : Inspecteur Général de la PNC Adresse: Bureau de l'Inspection Generale de la PNC, Kinshasa/Lingwala
Contrepartie Provincial de la PNC a Nord Kivu: Titre : Officier Chargé de l'Instruction, Organisation et Logistique	Contrepartie Provincial de la PNC a Sud Kivu: Titre : Officier Chargé de l'Instruction, Organisation et Logistique
Contrepartie Provincial de la PNC en Ituri: Titre : Officier Chargé de l'Instruction, Organisation et Logistique	Contrepartie Provincial de la PNC formation: Nom: Général Odimula Titre : Officier Chargé de la Coopération
N° du Programme:	Durée du Programme: 24 mois en totale. 12mois pour la première étape financée par le FCP. Date de démarrage estimée: 1 Aout 2010
Nom du Programme: Soutien à la sélection, à la Formation et au Déploiement de la Police Nationale Congolaise (PNC) et à la mise en œuvre du Plan de Déploiement de la Police d'Intervention Rapide(PIR) au Nord et au Sud Kivu Nom du Projet: Soutien à la sélection, à la formation et au déploiement de la Police Nationale Congolaise (PNC)	Lieu(x) couvert(s) par le Programme: <ul style="list-style-type: none"> • Lieux de formation: à déterminer par l'Inspection Générale de la PNC • Les six axes stratégiques identifiés dans le cadre de l'UNSSSS • Le District du Haut Uélé dans la Province Orientale¹

¹ Dépendant de la disponibilité des fonds

Description du Programme:

Le projet s'intègre dans la stratégie globale du Programme STAREC/ISSSS, précisément dans la composante « Extension de l'autorité de l'Etat » à travers le déploiement de la PNC.

Description du Projet:

Le projet vise à soutenir 1) le recyclage, la formation et le déploiement des Policiers issus des groupes armés et qui, conformément aux accords du 23 Mars 2009, seront intégrés au sein de la PNC ; 2) la mise en œuvre du Plan de Déploiement de la PIR au Nord Kivu et au Sud Kivu et 3) le déploiement de la PNC sur les axes prioritaires identifiés par le programme STAREC/ISSSS par la livraison des services spécifiques par UNOPS à la MONUC et le PNC.

Coût total du Programme:

4,270,605 USD

Fonds de Consolidation de la Paix (FCP):

2,190,000 USD

Autres Sources à Mobiliser:

2,080,605 USD

TOTAL: 4,270,605 USD

Objectifs Globaux de Consolidation de la Paix et Objectifs Immédiats:

Les objectifs globaux du Programme « Soutien à la formation et au déploiement de la Police Nationale Congolaise (PNC) » tels que définis par le programme STAREC/ISSSS consistent à améliorer l'environnement sécuritaire dans les zones concernées par la restauration pérenne de l'autorité de l'Etat à travers le déploiement de la Police dans les localités préalablement ciblées, en vue :

- d'assurer la protection effective des populations civiles et de leurs biens ;
- de préserver un niveau tolérable de sécurité publique dans les zones concernées ; et,
- de prévenir toute menace de retour des activités des groupes armés, dans la limite des attributions dévolues à la Police,

Les objectifs spécifiques visés par le projet sont:

1. La formation de 1500 policiers issus des groupes armés et dûment sélectionnés par UNPOL et la PNC en vue de leur intégration au sein de la PNC et du redéploiement de 300 de ces éléments dans une phase pilote.
2. La Formation des 1500 éléments de la PIR destinés à être déployés dans les zones de désengagement des groupes armés ainsi que dans les zones de retrait progressif des FARDC.
3. L'appui à 780 éléments de la PNC déjà déployés ou devant être déployés incessamment dans les zones prioritaires identifiées par le programme STAREC/ISSSS.

Résultats et Activités Clés:

L'UNOPS travaillera en partenariat avec UNPOL et l'Inspection Générale de la PNC pour la réalisation du programme. Dans ce cadre, les résultats clés attendus et les activités prévues dans le projet de soutien sont les suivantes :

Résultat 1 Programmatique: 1500 policiers issus des groupes armés sont formés, intégrés au sein de la PNC et redéployés.

Activités du Projet:

1. Erection à Mubanbiro dans le Nord Kivu d'un camp temporaire de formation d'une capacité d'accueil de 500

policiers

1. Identification et Sélection (screening) des policiers (UNPOL/PNC)
2. Fourniture de rations alimentaires aux policiers participants à la formation
3. Paiement des per diem aux formateurs, et fourniture de carburants et de matériels nécessaires au fonctionnement des centres de formation
4. Achat et Livraison des équipements de base pour la PNC
5. Appui au redéploiement des policiers formés dans le district du Haut Uélé à travers : a) La construction de 5 bâtiments destinés aux unités de police; b) La fourniture de carburants et la fourniture de rations alimentaires aux unités de police pendant six mois. (*activité à confirmer par la suite des accords politiques*)

Résultat 2 Programmatique: 1500 éléments de la Police d'Intervention Rapide (PIR) destinés à être déployés dans les zones de désengagement des groupes armés sont formés.

Activités du Projet:

2. Identification et sélection (screening) des éléments de la PIR (UNPOL /PNC)
3. Fourniture de rations alimentaires aux policiers participants à la formation
4. Paiement des per diem aux formateurs
5. Fourniture de carburant et de matériels nécessaires au fonctionnement des centres de formation

Résultat 3 Programmatique: 780 éléments de la PNC sont assistés durant leur déploiement.

Activités du Projet:

1. Fourniture de rations alimentaires aux policiers déployés au Sud Kivu et en Ituri pendant 6 mois
2. Fourniture de rations alimentaires aux policiers déployés au Nord Kivu pendant 3 mois

Indicateurs :

- La fourniture de rations alimentaires à 1500 Policiers issus des groupes armés ayant pris part à la formation de base de la PNC et le paiement des per diem de 50 formateurs pendant 185 jours
- L'érection à Mubanbiro dans le Nord Kivu d'un camp temporaire de formation d'une capacité d'accueil de 500 policiers
- La fourniture de rations alimentaires à 1500 éléments de la PIR recyclés et le paiement des per diem de 50 formateurs pendant 18 jours
- La construction de 5 bâtiments destinés aux unités de police dans le district du Haut Uélé
- La livraison de l'équipement de base pour le fonctionnement des 5 sous-commissariats dans le district du Haut Uélé
- La fourniture à Dungu du carburant destiné au fonctionnement des unités de police dans le district du Haut Uélé
- La fourniture de rations alimentaires à 300 policiers déployés dans le district du Haut Uélé pendant 185 jours,
- La fourniture de rations alimentaires à 480 policiers au Sud Kivu et Ituri pendant 186 jours
- La fourniture de rations alimentaires à 300 policiers au Nord Kivu pendant 90 jours

Au nom de:	<i>Signature</i>	<i>Date</i>	<i>Nom/Titre</i>
Autorité nationale			
Agence des NU de l'Exécution			
Co-président (Gouvernement)			
Co-président (ONU)			

ANNEXE 3:
Document de Programme

1. PAGE DE GARDE DU DOCUMENT DE PROGRAMME

(Cf. ANNEXE 2)

2. ANALYSE DE LA SITUATION ET CONTEXTE

Les Provinces de l'Est de la RDC ont souffert de violences intermittentes mais graves au cours des six dernières années, alors que le reste du Pays s'est relativement stabilisé. Des groupes armés étrangers y sont malheureusement toujours actifs, la violence contre les populations civiles y a atteint des niveaux extrêmement élevés, et l'on dénombre environ deux millions de personnes déplacées.

Cependant, une fenêtre d'opportunité s'est récemment ouverte permettant des avancées politiques considérables. Un des principaux groupes armés, le CNDP, ainsi que certaines milices moins importantes ont accepté en mars 2009 d'intégrer leurs cadres dans les structures gouvernementales. Les relations avec l'Ouganda et le Rwanda se sont également améliorées, et des opérations renforcées sont actuellement en cours contre les deux groupes armés étrangers les plus importants notamment les FDLR, au Nord Kivu et au Sud Kivu et la LRA, dans la Province Orientale.

Dans ce contexte, le Gouvernement a finalisé en Juin 2009 le Programme de Stabilisation et Reconstruction des zones sortant des Conflits armés (STAREC). En appui à ce programme, le système des Nations Unies et les principaux partenaires ont révisé la Stratégie de Stabilisation développée en 2008, pour un meilleur alignement avec les priorités du Gouvernement.

Le STAREC et l'ISSSS, visent 5 objectifs, dont, l'extension et le renforcement de l'autorité de l'Etat dans les zones antérieurement contrôlées par des groupes armés, le transfert des responsabilités en matière de sécurité aux forces de police civile, et la reconstruction de l'Etat de droit.

A la suite des accords du 23 Mars 2009, le Gouvernement de la RDC a accepté d'intégrer au sein de la Police Nationale Congolaise des éléments issus des groupes armés. Pour ce faire, la sélection et la formation préalables de ces éléments sont indispensables, de manière à permettre le déploiement sur le terrain des fonctionnaires ayant acquis et maîtrisé les notions basiques nécessaires à l'exécution des missions de la Police, avec professionnalisme et dans le strict respect des principes déontologiques liés à ce métier et capables d'assurer la protection des personnes et de leurs biens, d'appliquer et de faire respecter la Loi. Aussi, les programmes STAREC/ISSSS prévoient-ils la sélection, la formation et le déploiement de 1500 officiers de la PNC ainsi que de 1500 officiers de la PIR à l'Est du Pays.

Selon une estimation initiale de l'Inspection Générale de la PNC, 2067 Policiers ayant servi dans les rangs des groupes armés CNDP, PARECO et Mai-Mai doivent être intégrés dans la Police Nationale Congolaise. Certains de ces Policiers ont déjà servi au sein de la PNC, d'où le caractère hétéroclite des personnels devant être intégrés, aussi bien en raison de leur appartenance ethnique, de leur idéologie que de leur niveau professionnel et intellectuel.

En même temps, il est essentiel que le désengagement des groupes armés, ainsi que le retrait des FARDC des zones stratégiques, soit synchronisé avec le déploiement des autorités civiles, en commençant par la PNC. Dans ce cadre, le déploiement de 1500 personnels de la Police d'Intervention Rapide (PIR) est prévu. Pour assurer le professionnalisme de ces unités, ainsi que leur capacité à faire face aux problèmes considérables de sécurité dans ces zones, une formation de base est indispensable.

En outre, dans le cadre de la première phase du programme pour la Stabilisation de l'Est de la RDC, 780 éléments de la PNC devront être déployés sur six axes stratégiques au Nord Kivu, au Sud Kivu et en Ituri. Cependant, en attendant la construction des logements semi-durables prévus pour ces policiers et leurs familles, des camps temporaires ont été établis et des rations alimentaires devront être fournies à ces unités en vue de leur procurer des moyens de subsistance de base et ainsi de veiller à leur équilibre moral pendant la période de leur déploiement, d'éviter la défection de certains éléments et de minimiser les risques sécuritaires. La fourniture de ces rations alimentaires était initialement prévue pour 6 mois maximum. Cependant, en dépit de tous les efforts consentis par la communauté internationale, la construction de ces logements n'a pas encore été finalisée. Le planning des travaux fournis par l'agence responsable de la construction de ces bâtiments prévoit 3 à 6 mois supplémentaires pour la finalisation de ces travaux.

A la suite des besoins identifiés ci-dessus, un programme général a été conçu qui vise les trois objectifs suivants:

1. La formation de 1500 policiers issus des groupes armés et dûment sélectionnés par UNPOL et la PNC en vue de leur intégration au sein de la PNC et du redéploiement de 300 de ces éléments dans une phase pilote.
2. La Formation des 1500 éléments de la PIR destinés à être déployés dans les zones de désengagement des groupes armés ainsi que dans les zones de retrait progressif des FARDC.
3. L'appui à 780 éléments de la PNC déjà déployés ou devant être déployés incessamment dans les zones prioritaires identifiées par le programme STAREC/ISSSS.

EXPERIENCE ET LEÇONS

Dans le cadre global du plan de renforcement des capacités de la PNC et du plan de stabilisation de l'Est de la RDC, plusieurs initiatives de formation ont été développées et mises en œuvre conjointement par la PNC, la police MONUC, et EUPOL. L'expérience acquise à la suite de ces formations a été prise en compte dans les formations développées par la suite dans le cadre de l'appui aux programmes ISSSS et STAREC, en particulier l'expérience récente acquise à l'issue de la mise en œuvre du « *Plan de formation de la PNC dans les provinces du Bas Congo, Orientale, Nord Kivu et Kinshasa avec l'appui de la JICA (Sept 2009 – Mar 2010)* ».

Les expériences acquises des formations organisées permettront également d'identifier les besoins de formation spécifiques ainsi que de bénéficier des leçons et bonnes pratiques apprises dans les contextes différents. De même, l'approche proposée pour le renforcement des capacités et le déploiement de la PNC à l'Est du pays s'intègre dans la stratégie globale du Programme « *Soutien à la Sélection, la Formation et au Déploiement des Policiers du CNDP, PARECO et autre groupes Mai-Mai intégrés au sein de la Police Nationale Congolaise (PNC)* » et dans la mise en œuvre du « *Plan de Déploiement de la PIR au Nord et au Sud Kivu* » en vue d'assurer l'application des leçons acquises des programmes de formation précédents.

JUSTIFICATION DU PROGRAMME

Le projet s'intègre dans la stratégie globale du Programme STAREC/ISSSS, précisément dans la composante « Extension de l'autorité de l'Etat » à travers le déploiement de la PNC. Le programme vise à soutenir 1) le recyclage, la formation et le déploiement des Policiers issus des groupes armés et qui conformément aux accords du 23 Mars 2009 seront intégrés au sein de la Police Nationale Congolaise (PNC) ; 2) la mise en œuvre du Plan de Déploiement de la PIR au Nord Kivu et au Sud Kivu et 3) le déploiement de la PNC sur les axes prioritaires identifiés par le programme STAREC/ISSSS.

En vue d'assurer l'efficacité du projet, les partenaires ont envisagé que la fourniture des services de soutien prévus par le Programme soit assurée par une Organisation Internationale dont l'expertise dans le domaine des opérations d'achats, de construction, et de gestion des projets est avérée. L'UNOPS a été sélectionné pour la fourniture de ces services compte tenu de ses expériences antérieures dans ces domaines et de sa capacité à exécuter ce type projet.

3. DEMARCHE DU PROGRAMME

Les objectifs globaux du Programme « Soutien à la formation et au déploiement de la Police Nationale Congolaise (PNC) » tels que définis par le programme STAREC/ISSSS consistent à améliorer l'environnement sécuritaire dans les zones concernées par la restauration pérenne de l'autorité de l'Etat à travers le déploiement de la Police dans les localités préalablement ciblées, en vue :

- d'assurer la protection effective des populations civiles et de leurs biens ;
- de préserver un niveau tolérable de sécurité publique dans les zones concernées ; et,
- de prévenir toute menace de retour des activités des groupes armés, dans la limite des attributions dévolues à la Police,

Les objectifs spécifiques visés par le projet sont:

1. La formation de 1500 policiers issus des groupes armés et dûment sélectionnés par UNPOL et la PNC en vue de leur intégration au sein de la PNC et du redéploiement de 300 de ces éléments dans une phase pilote.
2. La Formation des 1500 éléments de la PIR destinés à être déployés dans les zones de désengagement des groupes armés ainsi que dans les zones de retrait progressif des FARDC.
3. L'appui à 780 éléments de la PNC déjà déployés ou devant être déployés incessamment dans les zones prioritaires identifiées par le programme STAREC/ISSSS.

DEMARCHE DU PROJET

Le projet de soutiens vise essentiellement à:

- Fournir les équipements policiers de base à la PNC
- Soutenir les activités de formation organisées par la PNC par la fourniture de rations alimentaires aux policiers participants et par le paiement des per diem aux formateurs et aux policiers participants. Deux groupes distincts de policiers sont visés à savoir: les policiers issus des groupes armés intégrés au sein de la PNC et les policiers de la PIR
- Soutenir le fonctionnement des unités de Police dans le Haut Uélé par la fourniture de carburants
- Construire 5 bâtiments destinés aux unités de la PNC dans le district du Haut Uélé
- Soutenir le déploiement des policiers dans le Nord Kivu, le Sud Kivu et l'Ituri par la fourniture de rations alimentaires aux policiers déployés.

L'UNOPS travaillera en partenariat avec UNPOL et l'Inspection Générale de la PNC pour la mise en œuvre du projet dans le cadre du programme globale.

Dans ce cadre, les résultats clés attendus et les activités prévues dans le projet de soutien correspond directement aux résultats programmatique globale :

Résultat 1 Programmatique: 1500 policiers issus des groupes armés sont formés, intégrés au sein de la PNC et redéployés.

Activités du Projet:

1. L'érection à Mubanbiro dans le Nord Kivu d'un camp temporaire de formation d'une capacité d'accueil de 500 policiers
2. Identification et Sélection (screening) des policiers (UNPOL/PNC)
3. Fourniture de rations alimentaires aux policiers participants à la formation,
4. Paiement des per diem aux formateurs, et fourniture de carburants et de matériels nécessaires au fonctionnement des centres de formation.
5. Achat et livraison des équipements de base pour la PNC
6. Appui au redéploiement des policiers formés dans le district du Haut Uélé à travers : a) La construction de 5 bâtiments destinés aux unités de police; b) La fourniture de carburants et la fourniture de rations alimentaires aux unités de police pendant six mois. (*activité à confirmer par la suite des accords politiques*)

Résultat 2 Programmatique: 1500 éléments de la Police d'Intervention Rapide (PIR) destinés à être déployés dans les zones de désengagement des groupes armés sont formés.

Activités du Projet:

1. Identification et sélection (screening) des éléments de la PIR (UNPOL /PNC)
2. Fourniture de rations alimentaires aux policiers participants à la formation,
3. Paiement des per diem aux formateurs, et
4. Fourniture de carburant et de matériels pour l'appui au fonctionnement des centres de formation

Résultat Programmatique: 780 éléments de la PNC sont assistés dans leur déploiement.

Activités du Projet:

1. Fourniture de rations alimentaires aux policiers déjà déployés dans le Sud Kivu et l'Ituri pendant 6 mois
2. Fourniture de rations alimentaires aux policiers déjà déployés dans le Nord Kivu pendant 3 mois

Indicateurs des Activité du Projet:

- Nombre de policiers issus des groupes armés qui ont suivi la formation de base de la PNC
- Nombre de policiers issus des groupes armés qui ont reçu des rations alimentaires durant la formation
- Nombre de policiers déployés au Sud Kivu et en Ituri qui ont reçu des rations alimentaires pendant 6 mois
- Nombre de policiers déployés au Nord Kivu qui ont reçu des rations alimentaires pendant 3 mois
- Nombre de policiers déployés dans le district du Haut Uélé qui ont reçu des rations alimentaires pendant 6 mois

La mise en œuvre du projet contribuera directement au objectifs globale du **programme a travers** la facilitation d'opérations pour la renforcement des capacités de la PNC **à travers** la formation des éléments intégrés et des unités de la PIR, ainsi que le renforcement des capacités logistiques et opérationnelles des unités de Police où seront déployés les éléments intégrés.

Les principaux bénéficiaires se distingueront à deux niveaux. L'Inspection Générale de la PNC et la PNC seront les bénéficiaires de premier niveau par rapport au renforcement de leurs capacités à assurer l'organisation des formations de base destinées aux policiers et au renforcement des capacités de fonctionnement des unités de Police sélectionnées. La deuxième catégorie des bénéficiaires se subdivise en trois groupes distincts à savoir :

- a) 1500 policiers issus des groupes armés et intégrés qui recevront une formation policière de base, dont 300 seront sélectionnés pour être déployés dans le district du Haut Uélé,
- b) 1500 policiers de la PIR qui recevront une formation de recyclage.
- c) 780 policiers territoriaux déjà déployés ou devant être déployés sur les sites stratégiques au Nord Kivu, au Sud Kivu et en Ituri

Les leçons tirées de la mise en œuvre des activités antérieures de même type notamment dans le cadre des activités du projet UNSSSS seront mises à profit pour une meilleure efficacité dans les opérations d'achat et de gestion de ce projet.

METHODOLOGIE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES

Trois activités principales seront réalisées en fonction des objectifs globaux du programme. Du fait de limitation des fonds le projet sera mise en œuvre en deux étapes.

Activité 1: Soutien aux activités de formation au profit des policiers issus des groupes armés

a. Erection à Mubanbiro dans le Nord Kivu d'un camp temporaire de formation d'une capacité d'accueil de 500 policiers

Le projet prévoit la construction à Mubanbiro, sur l'axe Goma – Sake dans le Nord Kivu, d'un camp en matériaux semi-durables d'une capacité d'accueil de 500 personnes en vue de la formation des éléments de la PIR. Ce camp sera entièrement érigé en bois. Cette activité sera mise en œuvre par l'UNOPS avec l'appui éventuel du génie de la PNC selon ses capacités de mise en œuvre qui restent à déterminer. L'UNOPS dotera également ce camp d'équipements et de services de base nécessaires à son fonctionnement² :

- Electrification du camp
- Installation de douches et toilettes
- Construction d'une citerne d'eau

Pour la suite, toutes les installations seront transférées à la PNC immédiatement après l'achèvement des travaux et l'installation des équipements. L'entretien régulier de ce camp, une fois livré, reviendra à la PNC. La PNC et la MONUC se chargeront aussi de l'acquisition des titres fonciers, de la sécurisation du site et de toutes les démarches administratives préalablement nécessaires à l'érection de ce camp.

La construction d'un centre de formation temporaire à Mubanbiro été identifiée comme une priorité par l'Inspection Générale de la PNC afin de faciliter la formation des éléments de la PNC rapidement dans un milieu proche de leurs lieux de déploiement actuel dans l'Est de la RDC.

² Pour la liste détaillée des équipements de base, cfr budget détaillé ci-dessous

a. Fourniture de rations alimentaires, paiement des per diem aux formateurs et fourniture de carburants et de matériels pour l'appui au fonctionnement des centres de formation.

Le projet prévoit la fourniture de rations alimentaires aux Policiers intégrés pendant leur formation officielle et le paiement des per diem aux formateurs.

La mise en œuvre de cette activité se fera conformément aux règles financières et d'achats de l'UNOPS.

L'Inspection Générale de la PNC et la MONUC désigneront un Représentant responsable, pour chaque lieu déterminé, de la réception des rations alimentaires des policiers et des per diem des participants et formateurs. De même, l'Inspection Générale de la Police Nationale et la MONUC identifieront et établiront la liste de tous les policiers bénéficiaires de la ration alimentaire et des policiers et des formateurs qui recevront des per diem. Cette liste indiquera également le lieu exact de la livraison et du paiement et le Représentant de l'Inspection Générale désigné à cet effet. Elle devra impérativement être approuvée au préalable par l'Inspecteur Général de la PNC.

Le Responsable de chaque site devra présenter mensuellement au bureau de l'UNOPS à Goma une facture reprenant la quantité exacte de rations alimentaires à fournir et le coût unitaire et total des per diem à payer, à la quelle serait attachée la liste approuvée des bénéficiaires. En collaboration avec le représentant local de la MONUC, Il sera également responsable du paiement des per diem aux participants et formateurs.

Un montant de trois dollars par jour est prévu pour chaque participant, pendant toute la durée de la formation, dont 1\$ sera directement remis en cash tandis que le reste du montant (2\$) sera confié au commandement du centre de formation en vue de faciliter la fourniture de la nourriture aux participants à la formation. Le commandement du centre assurera une gestion rationnelle des fonds et veillera à la bonne qualité de l'alimentation. L'approvisionnement en denrée alimentaire se fera sur les marchés locaux.

Hormis pour le premier paiement, il sera impératif de joindre à chaque facture mensuelle un document récapitulatif des paiements antérieurs reçus. Ce document devra être contre-signé par tous les bénéficiaires et par un représentant de la MONUC. Tout changement de bénéficiaire devra être mentionné et approuvé par l'Inspection Générale de la PNC avant d'être enregistré sur la liste.

S'agissant de la fourniture de matériels destinés aux centres de formation, une liste de matériels nécessaires a déjà été préparée par UNOPS. Conformément à cette liste et tel que prévu dans le budget détaillé, l'UNOPS achètera les matériels et les livrera au point focal de UNPOL, responsable de la formation. Pour ce qui concerne la fourniture de carburant, l'UNOPS fournira le volume de carburant requis suivant un calendrier précis défini en collaboration avec UNPOL et sur le site de la formation. Un représentant UNPOL et un de l'Inspection Générale de la PNC seront responsables de la réception du carburant fourni, suivant des procédures standards bien définies. Les représentants de UNPOL et de l'Inspection Générale de la PNC seront également responsables de la gestion courante du carburant et en certifieront l'utilisation.

b. L'appui au fonctionnement des unités de Police créées dans le Haut Uélé pendant six mois par (i) la fourniture du carburant et (ii) la fourniture des rations alimentaires aux policiers déployés

Une fois la formation de base terminée, 300 Policiers seront déployés dans 5 unités de Police créées dans le Haut-Uélé pour renforcer la présence de la PNC dans cette région. Le projet prévoit la fourniture du carburant aux unités de Police concernées et la fourniture des rations alimentaires aux policiers pendant une période de 6 mois.

La mise en œuvre des activités de fourniture des rations alimentaires se fera selon le même processus que celui qui a été établi pour les per diem des formateurs.

S'agissant de la logistique nécessaire aux opérations de fourniture de carburants, l'UNOPS conclura un accord avec la MONUC en vue de leur livraison aux unités de Police concernées. La MONUC acheminera le carburant à chaque unité de Police conformément à un calendrier préétabli et selon les quantités acceptées par la PNC. Cet accord permettra également à l'UNOPS de payer les différentes entreprises impliquées dans la fourniture de carburants.

c. l'achat et la livraison des équipements de base pour la PNC

Une liste préliminaire d'équipements de base pour les policiers a été préparée en consultation avec la MONUC et l'Inspection Générale de la PNC. S'agissant particulièrement des équipements de communication, les spécifications techniques des équipements à acquérir (marque, modèle et autres caractéristiques particulières exigées...) devront impérativement et clairement être indiquées par la PNC.

Après l'approbation de la liste et des spécifications techniques des équipements à acquérir et la mise à disposition des fonds nécessaires, l'UNOPS enclenchera le processus d'achats en élaborant et en mettant en œuvre un plan détaillé d'achats de tous les équipements prévus. L'UNOPS se chargera également de la livraison de ces équipements à Goma et de la coordination de toutes les opérations de dédouanement. Les Représentants de la PNC et de la MONUC seront régulièrement mis à jour du déroulement de ces activités. Le transport des équipements à Goma et dans les sites spécifiques sera assuré par la MONUC et la PNC.

L'Inspection Générale de la PNC avec le soutien de MONUC désignera un Représentant local qui sera chargé de la réception et la prise en charge des équipements livrés. La livraison de tous les équipements se fera à Goma.

d. La construction de bâtiments destinés aux unités de police dans le Haut Uélé

Sous réserve de l'obtention d'un financement, l'UNOPS préparera toutes les études, estimations et documentations nécessaires à la construction des unités de Police en matériaux durables dans 5 sites déterminés dans le district du Haut Uélé. L'UNOPS équippa ces bâtiments de matériels de base nécessaires (générateur, chaises, tables...) mais l'entretien régulier de ces installations sera sous l'entière responsabilité de la PNC.

Il incombera également à la MONUC et à la PNC de mener les démarches nécessaires pour l'acquisition des titres fonciers et autres documents préalablement nécessaires à l'érection de ces bâtiments.

Activité 2: Soutien aux activités de formation (recyclage) des policiers de la PIR

a. Fourniture de rations alimentaires aux policiers, paiement des per diem aux formateurs et fourniture de carburants et de matériels aux centres de formation

Le projet prévoit le paiement des per diem et la fourniture des rations alimentaires aux éléments de la Police d'intervention Rapide (PIR) participants à la formation ainsi que le paiement des per diem aux formateurs. Les lieux de formation de recyclage de la PIR seront définis par la PNC et la police MONUC pendant la période de mobilisation, en fonction de la disponibilité des centres de formations existants à l'Est de la RDC sinon, selon la nécessité d'organiser des formations mobiles.

La mise en œuvre de cette activité se fera conformément aux règles financières et d'achats de l'UNOPS et suivant le même processus établi pour les policiers issus des groupes armés décrit plus haut et repris ci-dessous:

- L'Inspection Générale de la PNC et la MONUC désigneront un Représentant responsable, pour chaque lieu déterminé, de la réception des rations alimentaires des policiers et des per diem des participants et des formateurs. De même, l'Inspection Générale de la Police Nationale et la MONUC identifieront et établiront la liste de tous les policiers bénéficiaires de la ration alimentaire et des policiers et des formateurs qui recevront des per diem. Cette liste indiquera également le lieu exact de la livraison et du paiement et le Représentant de l'Inspection Générale désigné à cet effet. Elle devra impérativement être approuvée au préalable par l'Inspecteur Général de la PNC.

Un montant de trois dollars par jour est prévu pour chaque participant, pendant toute la durée de la formation, dont 1\$ sera directement remis en cash tandis que le reste du montant (2\$) sera confié au commandement du centre de formation en vue de faciliter la fourniture de la nourriture aux participants à la formation. Le commandement du centre assurera une gestion rationnelle des fonds et veillera à la bonne qualité de l'alimentation. L'approvisionnement en denrée alimentaire se fera sur les marchés locaux.

- Le Responsable de chaque site devra présenter mensuellement au bureau de l'UNOPS à Goma une facture reprenant la quantité exacte de rations alimentaires à fournir et le coût unitaire et total des per diem à payer, à la quelle serait attachée la liste approuvée des bénéficiaires. En collaboration avec le représentant local de la MONUC, Il sera également responsable du paiement des per diem aux participants et formateurs.
- Hormis pour le premier paiement, il sera impératif de joindre à chaque facture mensuelle un document récapitulatif des paiements antérieurs reçus. Ce document devra être contresigné par tous les bénéficiaires et par un représentant de la MONUC. Tout changement de bénéficiaire devra être mentionné et approuvé par l'Inspection Générale de la PNC avant d'être enregistré sur la liste.
- S'agissant de la fourniture de matériels destinés aux centres de formation, une liste de matériels nécessaires a déjà été préparée par UNOPS. Conformément à cette liste et tel qu'indiqué dans le budget détaillé, l'UNOPS achètera les matériels et les livrera au point focal de UNPOL, responsable pour l'organisation de la formation. Pour ce qui concerne la fourniture de carburant, l'UNOPS fournira le volume de carburant requis suivant un calendrier précis défini en collaboration avec UNPOL et au site désigné pour la formation. Un représentant d'UNPOL et de l'Inspection Générale de la PNC seront responsables pour réceptionner le carburant fourni en suivant des procédures standards bien définies. Les représentants de UNPOL et de l'Inspection Générale seront également responsables de la gestion courante du carburant et en certifieront l'utilisation.

Activité 3: Soutien aux unités territoriales de la PNC déployées dans le cadre du projet Plan de Stabilisation de l'Est de la RDC

a. Fourniture de rations alimentaires aux éléments de la Police territoriale déployés

Le projet prévoit la fourniture de rations alimentaires aux éléments de la Police territoriale déployés et devant être déployés sur les sites stratégiques au Nord Kivu, au Sud Kivu, et en Ituri jusqu'à la finalisation de la construction de leurs logements et l'organisation de leurs regroupements familiaux

Les bénéficiaires prévus pour cette activité sont :

- 480 policiers à déployer au Sud Kivu et en Ituri. Ces policiers bénéficieront des rations alimentaires pendant 6 mois, et
- 300 policiers déjà déployés au Nord Kivu à qui ces rations alimentaires seront fournies pendant un période de 6 mois

La mise en œuvre de cette activité se fera conformément aux règles financières et d'achats de l'UNOPS et suivant le même processus que celui prévu pour les activités 1 et 2 décrites ci-haut.

DURABILITE DU PROGRAMME:

Les impacts durables sur la consolidation de la paix prévus par le Programme sont:

Objectif 1: L'accord intervenu entre le Gouvernement et le CNDP le 23 Mars 2009 et les dispositions des Actes d'engagement de Goma du 23 Janvier 2008 rendent incontournables l'intégration au sein des Forces de sécurité gouvernementales de certains éléments des Groupes armés, cette intégration constituant l'une des principales clauses desdits accords. Le retard dans la mise en œuvre de certaines clauses constitue une entrave à la consolidation du processus de paix.

Le présent projet soutiendra le gouvernement dans les efforts qu'il fournit en vue du respect de ces engagements notamment en facilitant l'intégration d'un premier lot de ces policiers issus des groupes armés par un appui aux formations officielles organisées la PNC en partenariat avec MONUC, et en augmentant la présence des éléments de la PNC dûment formés à l'Est de la RDC, particulièrement dans le district du Haut Uélé.

Objectif 2: Le déploiement des unités de la PIR vise trois impacts importants sur la consolidation de la paix : a) la protection des populations civiles et de leurs biens (en particulier dans les zones de retour), b) la restauration de la sécurité publique dans les zones concernées, et la création d'un environnement sécuritaire stable, et 3) la prévention de toute menace de regain d'activité des Groupes armés, même à titre résiduel, dans ces zones.

Le projet soutiendra dans ce cadre les efforts du gouvernement visant le déploiement des éléments de la PIR capables de travailler de manière professionnelle et ainsi d'assurer la protection des populations civiles et de leurs biens, la sécurité publique, et la prévention de menaces de regain d'activité des Groupes armés dans les zones concernés.

Objectif 3: Le déploiement de nouveaux éléments formés de la PNC dans les secteurs précédemment occupés par les groupes armés aura un impact direct sur le processus de consolidation de paix dans les zones ciblées et permettra de renforcer graduellement la sécurité contre les groupes armés qui, dans beaucoup de cas sont les auteurs des exactions et des atrocités commises contre la population. En vue d'un traitement convenable des éléments déployés sur le terrain et en attendant la finalisation de la construction de leurs logements et l'arrivée de leurs familles, le Comité de Pilotage du STAREC a prévu de leur apporter un appui durant cette période transitoire en leur fournissant des rations alimentaires pendant 6 mois .

Le projet facilitera l'application des mesures transitoires adoptées en vue d'assurer le bon moral et la dignité des éléments de la PNC déployés pendant la période de construction de leurs logements et en attendant les regroupements familiaux sur leurs lieux de déploiement.

4. ARRANGEMENTS DE GESTION ET DE COORDINATION

Un partenariat entre l'UNOPS, la MONUC (UNPOL) et l'Inspection Générale de la PNC est envisagé pour mise en œuvre des activités de ce projet en fonction des attributions et de l'expertise de chaque partenaire (voir Annexe 6: Grille des Responsabilités).

L'inspection Générale de la Police Nationale Congolaise assurera la coordination de la Formation, à travers la cellule technique PNC/UNPOL, qui est chargée de conceptualiser le processus, de développer les plans de Formation et d'assurer le suivi de sa mise en œuvre.

La Communauté internationale, sous les auspices de la MONUC et de ses partenaires, apportera l'appui financier et technique nécessaires. UNPOL et EUPOL apporteront également leur assistance technique et détacheront des Officiers pour appuyer les Formateurs de la PNC. En fonction des modules de formation, les Sections substantives de la MONUC et les Formateurs spécialisés proposés par les Agences Onusiennes et les ONGs seront sollicités. Pour le déploiement, l'UNPOL, la division des Droits Humains et les ONGs compétentes apporteront un appui technique.

Les formateurs de la PNC seront sélectionnés parmi les cadres intermédiaires et les cadres supérieurs de la PNC. Ils devront être spécialisés dans un domaine spécifique relatif au maintien de l'ordre (entretien et rétablissement de l'ordre public ; Collecte et gestion de l'information ; gestion du trafic ; Police Judiciaire...). Il doivent avoir participé avec succès à la formation de formateur organisée par UNPOL et dont le programme aura été conjointement approuvé par UNPOL et la PNC .Ils doivent également être capable d'animer des formations, d'une bonne moralité et n'avoir aucun antécédent judiciaire.

Une ultime sélection des formateurs de la PNC sera organisée par la cellule MONUC-HCHRO, en collaboration avec tous les autres acteurs impliqués dans le processus afin de s'assurer qu'aucun élément de la PNC ayant un antécédent judiciaire ne soit soutenu par l'ONU. Cette même procédure de sélection conçue par UNPOL avait été précédemment utilisée avec succès pour le déploiement de la police territoriale. Elle pourrait, à juste titre, être considérée comme modèle à cet égard.

Pour assurer le bon fonctionnement des unités déployées, la Communauté internationale appuiera également leur dotation en équipements et fournira une assistance logistique temporaire. La Police MONUC et le BCNUDH fourniront un appui technique au processus de sélection et d'élaboration des modules de formation, à la sélection des formateurs et à l'organisation des cours.

La PNC sera responsable de tout autre appui en vue d'assurer le bon fonctionnement des unités déployées (logistique, équipement, dotation en armes et en munitions, soins de santé, etc.)

L'UNOPS s'assurera que le projet est mis en œuvre en coordination avec l'Inspection Générale de la PNC et la MONUC à chaque étape du projet. Plus particulièrement, l'UNOPS veillera à ce que tous les équipements achetés dans le cadre du projet soient conformes aux standards techniques approuvés par l'Inspection Générale de la PNC et qu'ils soient officiellement reçus par un représentant de la PNC dûment désigné.

Le projet *Soutien à la formation et au déploiement de la PNC* bénéficiera des structures de base existantes et mises en place pour la fourniture des services techniques et d'appui dans le cadre des projets UNSSSS et STAREC. Plus précisément, seront à la disposition du projet les personnels ci-après:

- Un Coordinateur Principal des projets à l'Est de la RDC,
- Un spécialiste international des achats,
- Un spécialiste internationale en logistique,
- Un spécialiste internationale des camps,
- Une équipe de financiers pour les opérations de paiement des per diem,

- Des assistants d'opérations.

L'équipe du projet est basé à Goma. Elle couvrira également les sous-bureaux de Kisangani, Bukavu et Bunia. Une antenne du projet sera aussi établie à Dungu et se chargera des opérations de construction de 5 bâtiments destinés aux unités de police dans le district du Haut Uélé. A Kinshasa, l'équipe du projet *Soutien à la sélection, à la formation et au déploiement de la PNC* sera appuyée par les cadres de gestion du bureau du Pays.

5. SUIVI ET EVALUATION

Les activités prévues seront mises en œuvre conformément aux cadres globaux de coordination mis en place pour les programmes ISSSS et STAREC.

Pendant la durée du projet un système de suivi et évaluation spécifique au projet sera appliqué et ce, aux niveaux national et provincial comme décrit ci-dessous:

- Au niveau national, le projet soumettra l'état de l'avancement des activités sur le terrain au Comité de Pilotage du programme STAREC qui assumera le rôle de Conseil du projet. Pour assurer un suivi régulier et spécifique, un comité de suivi composé des représentants de l'Inspection Générale de la PNC, de l'UNOPS, de la MONUC et de l'équipe du STAREC sera mis en place. Il se réunira trimestriellement et sera responsable de l'évaluation de l'état d'avancement des activités par rapport au plan de travail et prendra, les cas échéants et sur base des justificatifs, des décisions exceptionnelles concernant les changements à apporter à ce plan de travail
- Au niveau provincial, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des activités du projet seront adaptés aux types d'activités prévues:
 - a. **Pendant la période de formation**, la Police MONUC et le BCNUDH apporteront un appui technique au processus de sélection, à l'élaboration des modules de formation, à la sélection des formateurs et à l'organisation des cours. Un système d'évaluation des performances des participants à la formation sera établi et mise en œuvre par MONUC pendant toute la durée de la formation.
 - b. **Pendant la période de déploiement**, les unités de la PNC déployées recevront un soutien logistique et bénéficieront d'un appui technique régulier de la MONUC, par le biais, entre autres, de la Police MONUC, du BCNUDH et équipes conjoints d'observation (JMTs). Un système d'évaluation des performances des bénéficiaires des primes pendant leurs périodes de déploiement sera établi et mise en œuvre par la MONUC pendant la période de déploiement.
 - c. **Pendant la période de construction**, la PNC sera impliquée dans la processus de construction à deux niveaux spécifique à savoir :
 - **A la planification de la construction des bâtiments et du centre de formation temporaire:** la Cellule d'Infrastructure de la PNC aura ici la responsabilité d'approuver les plans des travaux avant le lancement du processus d'achats.
 - **Pendant la phase de construction:** les unités de la PNC à Goma et dans le Haut Uélé prendront part aux missions conjointes destinées au suivi de la qualité et de l'avancement des travaux.

Un état d'avancement des activités sera régulièrement dressé par tous les partenaires de mise en œuvre.

6. ANALYSE DE RISQUES ET HYPOTHESES

La situation sécuritaire - dans l'Est continue d'être le plus grand obstacle à la mise en œuvre des projets dans la région. L'UNOPS, étant une Agence des Nations Unies, travaillera dans le respect des règles et prescriptions sécuritaires imposées par UNDSS. Les informations concernant les changements et l'apparition de nouveaux risques sécuritaires ainsi que les précautions à prendre sur les terrains des activités seront également partagées entre l'UNOPS, la MONUC et la PNC.

Mesures pour éviter le risque :

- Les lieux d'activités sont sélectionnés sur la base d'une analyse des risques sécuritaires et l'approche sélectionnée poursuit une mitigation des risques, tel que possible. Du même, tout changement de la situation sécuritaire susceptible d'affecter ou affectant les activités du projet sera évoqué et débattu lors des réunions du comité de suivi et les modifications nécessaires à apporter au plan de travail seront proposées et soumises à l'approbation du comité conjoint.

La fluctuation des prix sur le marché – local et national est toujours un risque à considérer en matière d'achats. Pour réduire ce risque, l'UNOPS s'est référé à ses expériences antérieures concernant l'achat des équipements de la police lors de l'estimation des prix unitaires de ces équipements. En outre, à la suite des activités réalisées dans le cadre du Programme UNSSSS, l'UNOPS a une connaissance approximative des prix couramment offerts sur le marché local.

Mesures pour éviter le risque :

- Le budget élaboré pour ces activités d'achats prévoit une allocation minimale qui permettrait de couvrir des coûts additionnels selon les besoins.

Le Transport et la logistique – présentent un risque considérable pour la fourniture des services prévus en conformité avec le planning établi compte-tenu de la carence, l'indisponibilité et de la désuétude de certaines infrastructures de transport et de la dimension du pays. Pour réduire ce risque l'UNOPS travaillera en partenariat avec la MONUC et l'inspection générale afin de recourir aux services des partenaires ayant les capacités requises pour faciliter le transport et la logistique jusqu'aux sites déterminés.

Mesures pour éviter le risque :

- En vue d'une coordination efficace dans ce domaine, l'UNOPS participera régulièrement aux réunions des CTCs, particulièrement à celles du Nord Kivu et fournira toutes les informations nécessaires relatives au calendrier de livraison des équipements.

La disponibilité des titres fonciers – est, en effet, une des contraintes à considérer pour la mise en œuvre de ce projet. Les lourdeurs administratives relatives à l'acquisition de ces documents peuvent avoir un impact négatif sur le démarrage et la mise en œuvre des activités prévues selon le calendrier établi.

Mesures pour éviter le risque :

- La PNC et MONUC travailleront ensemble dès le lancement de la première étape du projet en vue de l'identification des documents administratifs nécessaires et du lancement du processus administratif d'acquisition des titres fonciers dans les meilleurs délais. Ce qui permettrait un gain de temps dans la mise en œuvre des activités du projet.

La capacité des entrepreneurs – notamment financière dans la région est faible pour la réalisation des travaux de construction des sous-commissariats et devra également être prise en compte.

Mesures pour éviter le risque :

- UNOPS adoptera une approche visant le renforcement des capacités des entreprises locales suivant un programme de formation régulier à mettre en œuvre sur le terrain des activités. Cette approche permettra à la fois d'assurer une qualité optimale des travaux ainsi que l'amélioration des capacités de travail des entrepreneurs locaux ; augmentant également, de ce fait, l'impact du projet sur le secteur de la construction à l'Est de la RDC.

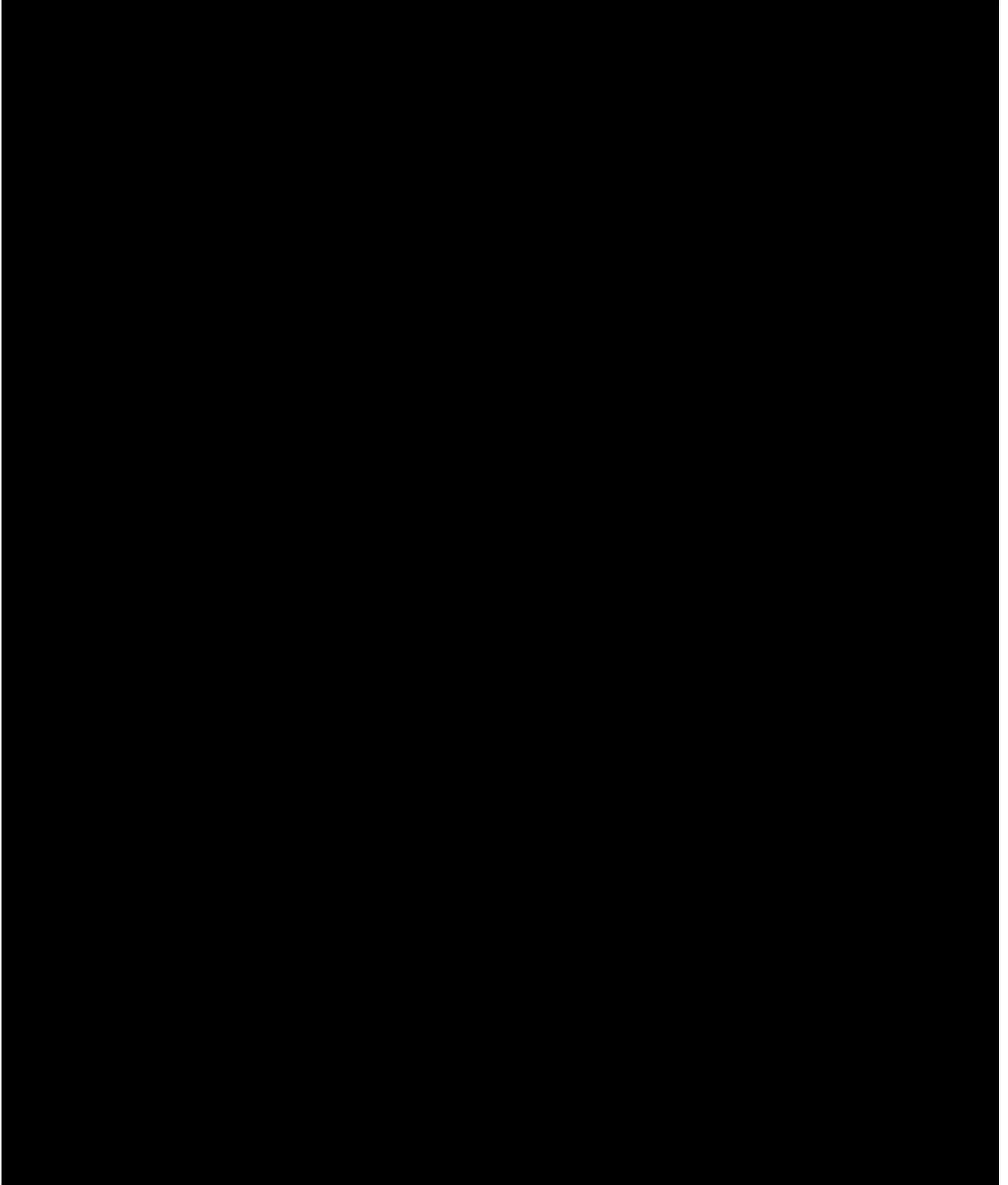
7. LE CADRE LOGIQUE

Objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Principales hypothèses
<p>Objectif global de consolidation de la paix :</p> <p>Soutien au processus de stabilisation et d'intégration des groupes armés dans les structures gouvernementales de sécurité</p>	<p>Formation des Policiers issus des groupes armés à intégrer au sein de la PNC</p> <p>Formation des éléments de la PIR</p> <p>Nombre des éléments de la PNC (PIR et PNC Territoriale) déployés dans les zones de désengagement des groupes armés ainsi que dans les zones de retrait progressif des FARDC.</p>	<p>Listes des intègres sélectionner pour participer dans la formation de base ;</p> <p>Listes des PIRs sélectionné pour participer dans la formation de base ;</p> <p>Listes des éléments de la PNC (territoriale et PIR) déployés dans les zones prioritaires des programmes STAREC/ISSSS</p>	<p>Les policiers issus des groupes armés sont préparés à participer activement au processus d'intégration et de redéploiement à l'Est de la RDC</p> <p>Les policiers sont prêts à être déployés dans les zones prioritaires définies par l'Inspection Générale de la PNC</p>
<p>Objectifs immédiats :</p> <p>Soutien de la PNC par (a) la fourniture des rations alimentaires des policiers déployés, (b) le paiement des per diem aux formateurs et participants à la formation de base de la PNC, (c) la fourniture de carburant destiné au fonctionnement des unités de police dans le Haut Uélé</p> <p>Erection à Mubanbiro dans le Nord Kivu d'un camp temporaire de formation d'une capacité d'accueil de 500 policiers de la PIR et dotation du camp d'équipements de base et du carburant nécessaires</p> <p>L'achat des équipements de base pour la PNC</p> <p>Avec l'appui logistique et sécuritaire de la MONUC et de la PNC, Construction de 5 bâtiments destinés aux unités de Police dans le Haut Uélé</p>	<p>Fourniture des rations alimentaires aux policiers et paiement des per diem aux formateurs et participants à la formation de base</p> <p>Le Carburant est livré dans cinq unités de Police dans Haut Uele</p> <p>Erection à Mubanbiro dans le Nord Kivu d'un camp en matériaux semi-durable (bois)</p> <p>Livraison des équipements acceptée par l'Inspection Générale de la PNC</p> <p>Construction des bâtiments sur 5 sites indiqués dans le district du Haut Uélé</p>	<p>Les représentants de l'Inspection Générale sont désignés et les 'vendor' profiles établis pour faciliter les paiements</p> <p>Rapports de réception signés par les représentants des chefs de bureau de chaque sous-commissariat</p> <p>Transfert du bâtiment à l'Inspection Générale de la PNC</p> <p>Approbation de «Receiving & Inspection Reports» (RIR) par l'UNOPS, et approbation par l'Inspection Générale de la PNC et la MONUC</p> <p>Transfert des bâtiments à l'Inspection Générale de la PNC</p> <p>Certification des travaux par UNOPS</p>	<p>Les points focaux/ représentants de l'Inspection Générale pour la distribution des per diem et rations alimentaires sont identifiés</p> <p>Acquisition des documents fonciers nécessaires</p> <p>Les listes et spécifications techniques pour les équipements sont approuvées par l'Inspection Générale de la PNC, et les activités de soutien sont mises en œuvre</p>
<p>Résultats attendus:</p> <p>Fourniture de rations alimentaires à 1500 participants à la formation de base de la PNC et paiement des per diem à 50 formateurs pendant 180 jours</p> <p>Erection à Mubanbiro dans le Nord Kivu d'un camp temporaire de formation d'une capacité d'accueil de 500 policiers de la PIR et dotation du camp d'équipements de base et du carburant nécessaires</p> <p>Fourniture de rations alimentaires à 1500 éléments de la PIR et Paiement des per diem à 50 formateurs</p> <p>La fourniture des rations alimentaires à 300 policiers déployés dans le district du Haut Uélé pendant 185 jours</p> <p>La fourniture de carburant aux unités de Police dans le Haut Uélé pour une période de 6 mois</p>	<p>Nombre des anciens éléments du CNDP, PARECO et autres Groupes Maï-Maï qui participent à la formation de base de la PNC,</p> <p>Camp érigé en matériaux semi-durable (bois), doté en équipements de base et fourni en carburant</p> <p>Nombre des éléments de la PIR qui participent à la formation</p> <p>Nombres de policiers déployés dans le district du Haut Uélé qui reçoivent les rations alimentaires</p> <p>Le nombre des patrouilles de la PNC augmente dans les régions sélectionnées pendant une période de –mois</p> <p>Litres de carburant mis à la disposition de la PNC,</p>	<p>Liste des formateurs et participants aux formations</p> <p>Réception du bâtiment par la PNC et déploiement par la PNC des policiers à former sur le site</p> <p>Réception par la PNC des équipements de base et du carburant</p> <p>Liste des formateurs et participants aux formations</p> <p>Listes de fourniture de rations alimentaires vérifiées par un représentant de la MONUC</p> <p>Registre de transport de la PNC</p> <p>Paiement des fournisseurs de carburant</p>	<p>Mise en œuvre du processus de paiement des per diem et de la fourniture de rations alimentaires</p> <p>Les conditions de sécurité sur le terrain restent bonnes</p> <p>Le transport du personnel et des matériaux est facilité par la MONUC en vue de l'érection du camp et de la livraison des équipements</p> <p>Mise en œuvre des activités de paiement des per diem et de fourniture de rations alimentaires</p> <p>Les conditions de sécurité sur le terrain restent bonnes et les mécanismes de coordination en matière logistique et financière fonctionnent</p>

<p>5 bâtiments destinés aux unités de police sont construits et opérationnels dans le district du Haut Uélé</p>	<p>Bâtiments construits sur 5 sites dans le district du Haut Uélé</p> <p>Blocs sanitaires sont construits et fourniture d'eau potable opérationnelle</p> <p>Livraison des équipements aux représentants de la PNC conformément au plan d'achats.</p>	<p>Réception des bâtiments et déploiement des policiers par l'Inspection Générale de la PNC</p> <p>Mise en œuvre du processus d'achats</p> <p>Equipements livrés et acceptés par la PNC</p>	<p>Les conditions de sécurité sur le terrain restent bonnes</p> <p>Le transport du personnel et des matériaux est facilité par la MONUC en vue de la construction des bâtiments et de la livraison des équipements</p>
<p>Activités:</p> <p>Mise en œuvre des activités de soutien de la PNC incluant (a) érection d'un camp de formation temporaire à Mubanbiro, (b) la fourniture de rations alimentaires aux policiers, (c) Le paiement des per diem aux formateurs, (d) achats et livraison des matériaux pour les formations</p> <p>Mise en œuvre des activités de soutien de la PNC pour la formation de recyclage de la PIR incluant (a) la fourniture de rations alimentaires aux policiers, (b) Le paiement des per diem aux formateurs, (c) achats et livraison des matériaux pour les formations (incluent le carburant)</p> <p>Fourniture de rations alimentaires aux policiers déployés au Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri</p> <p>Soutiens à la déployement de la PNC dans le Haut Uele incluent (a) construction de 5 commissariats, (b) achats et livraison des équipements pour la PNC, (c) la fourniture de rations alimentaires aux policiers déployer et (d) la fourniture de carburant aux sous-commissariats</p>	<p>Construction d'un camp de formation temporaire</p> <p>Fourniture de rations alimentaires et paiement des per diem effectués</p> <p>Fourniture des matériaux de formation à la PNC</p> <p>Une ou plusieurs entreprises sont sélectionnées pour la fourniture de carburant aux lieux de formation</p> <p>Fourniture de rations alimentaires et paiement des per diem effectués</p> <p>Fourniture des matériaux de formation à la PNC</p> <p>Fourniture de carburant aux lieux de formation</p> <p>Fourniture de rations alimentaires effectuée</p> <p>Construction des commissariats dans le Haut Uele</p> <p>Formulation d'un plan détaillé d'achat.</p> <p>Une ou plusieurs entreprises sont sélectionnées pour la fourniture de carburant aux sous-commissariats déterminés</p> <p>Fourniture de rations alimentaires effectuée</p>	<p>Rapports d'avancement des activités trimestrielle</p> <p>Contrats signés pour les travaux et rapports de réception provisoire des travaux</p> <p>Listes des paiements signées par les bénéficiaires et vérifiées par les représentants de la MONUC</p> <p>Contrats signés pour les services de carburant</p> <p>Listes de réception signées par les bénéficiaires et certifiées par les représentants de la PNC et de la MONUC</p> <p>Contrats signés pour les services de carburant</p> <p>Equipements acceptés et livrés à l'Inspection générale</p> <p>Contrats signés pour les travaux et rapports de réception provisoire des travaux</p> <p>Rapport de réception des équipements</p> <p>Listes de réception signées par les bénéficiaires et certifiées par les représentants de la PNC et de la MONUC</p>	<p>Réception des propositions conformes aux spécifications techniques et au budget prévu.</p> <p>Liste des bénéficiaires des rations alimentaires et des per diem approuvée par l'inspecteur générale et présentée à l'UNOPS pour la mise en place d'un système de soutien de la PNC</p> <p>Liste des bénéficiaires des rations alimentaires approuvée par l'inspecteur générale et présentée à l'UNOPS</p> <p>Fonciers sont déterminer et vérifier rapidement</p> <p>Le comité logistique définit les spécifications techniques de l'équipement dans les délais le plus court possible</p>

**ANNEXE 4:
Budget du Programme**

Tableau 1: PBF BUDGET DETAILLE



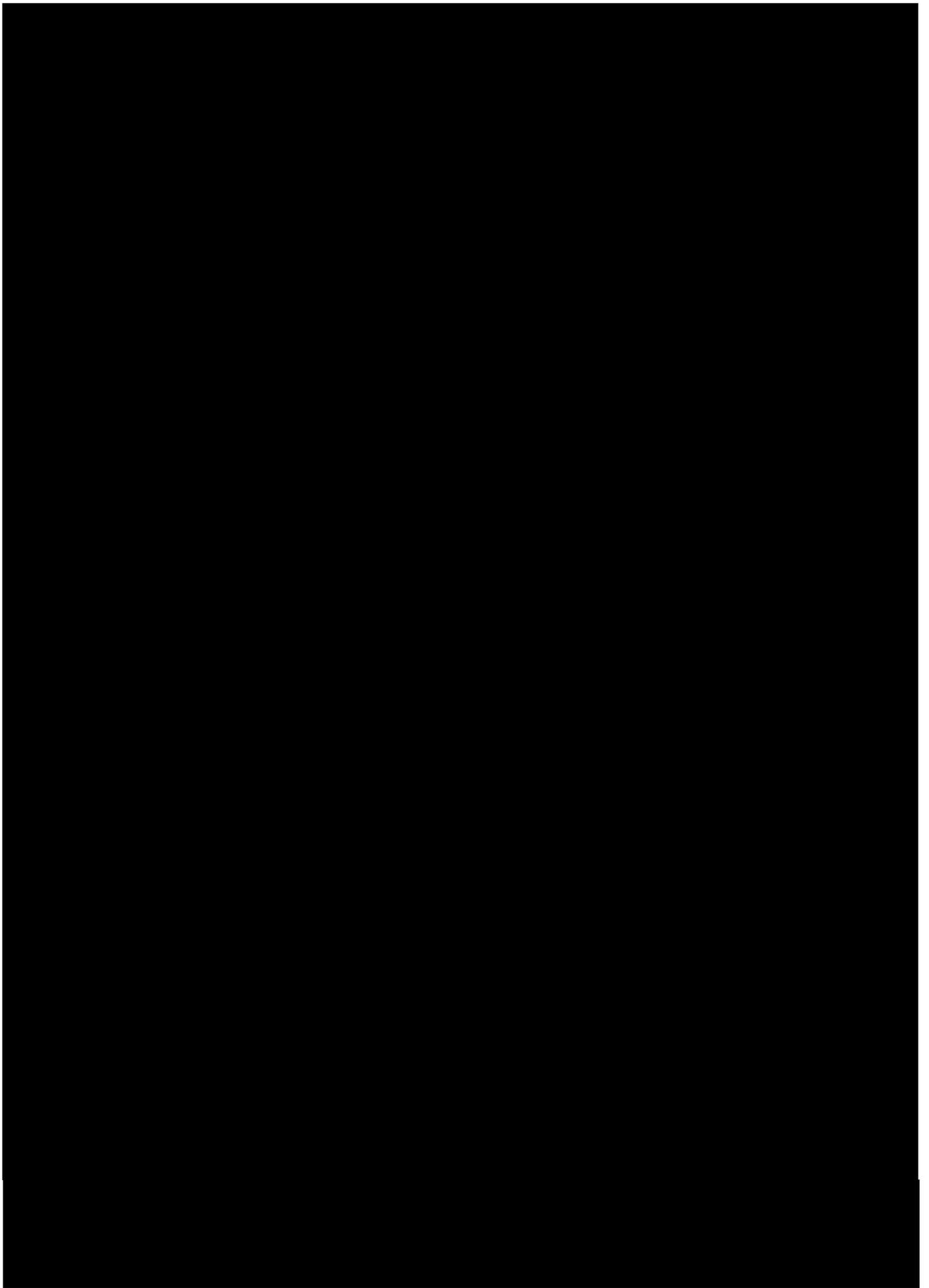


Tableau 2: ATLAS BUDGET³

Account Code	Description	Total Budget Phase 1	Total Budget Phase 2	Total Budget (Ph 1 & 2)
Activité 1 - Soutiens pour la formation de base et déploiement du PNC (intègres)				
72200	Equipment & Furniture	\$454,183	\$309,293	\$763,475
72100	Training Services	\$93,750	\$0	\$93,750
71620	Perdiem de Formation + Rations Alimentaires	\$270,000	\$55,800	\$325,800
72505	Supplies	\$5,657	\$0	\$5,657
72100	Communications Equipment	\$10,000	\$0	\$10,000
73400	Fuel and Maintenance of Equipment	\$9,440	\$27,750	\$37,190
72100	contrats, lire, transport...	\$393,204	\$885,500	\$865,000
74500	Miscellaneous	\$6,118	\$12,783	\$18,901
75100	F&A	\$86,965	\$90,379	\$177,343
Sub-Total Activité 1		\$1,329,316	\$1,381,505	\$2,710,820
Activité 2 - Soutiens pour la formation de recyclage (PIR)				
72200	Equipment & Furniture	\$16,403	\$0	\$16,403
72505	Supplies	\$4,907	\$0	\$4,907
73400	Maintenance of equipment	\$4,940	\$0	\$4,940
71620	Training Allowances	\$76,950	\$0	\$76,950
72100	Training Services	\$4,500	\$0	\$4,500
74500	Miscellaneous	\$25,045	\$0	\$25,045
75100	F&A	\$9,292	\$0	\$9,292
Sub-Total Activité 2		\$142,036	\$0	\$142,036
Activité 3 - Soutiens à la PNC Déployé				
#REF!	Primes Alimentaires	\$145,080	\$0	\$145,080
75100	F&A	\$10,156	\$0	\$10,156
Sub-Total Activité 2		\$155,236	\$0	\$155,236
Activité 4 - Cout d'Operations				
64300	International Staff Contracts	\$97,500	\$97,500	\$195,000
71200	International consultants	\$96,000	\$192,000	\$288,000
71300	National Consultants	\$65,789	\$83,763	\$149,552
71620	Travel	\$27,000	\$27,000	\$54,000
72200	Equipments	\$6,860	\$48,580	\$55,440
73100	Rent & Utilities	\$49,200	\$24,600	\$73,800
74510	Bank charges + Misc	\$38,526	\$44,225	\$82,751
73500	UN Agency Reimbursement Costs (Allocable Charges)	\$18,679	\$23,449	\$42,129
72505	Supplies	\$6,000	\$3,000	\$9,000
74200	Printing & Publications	\$10,000	\$0	\$10,000
63500	Security Charges	\$21,000	\$10,500	\$31,500
75100	F&A	\$30,559	\$38,823	\$69,382
Sub-Total Activité 4		\$467,112	\$593,441	\$1,060,554
Activité 5- Gestion de Programme				
64300	Direct Support Costs	\$90,000	\$98,747	\$188,747
75100	F&A	\$6,300	\$6,912	\$13,212
Sub-Total Activité 5		\$96,300	\$105,660	\$201,960
Total Budget		\$2,190,000	\$2,080,605	\$4,270,605

³ UNOPS utilise le système de ATLAS pour la gestion financière dans la configuration présentée dans Tableau 2.

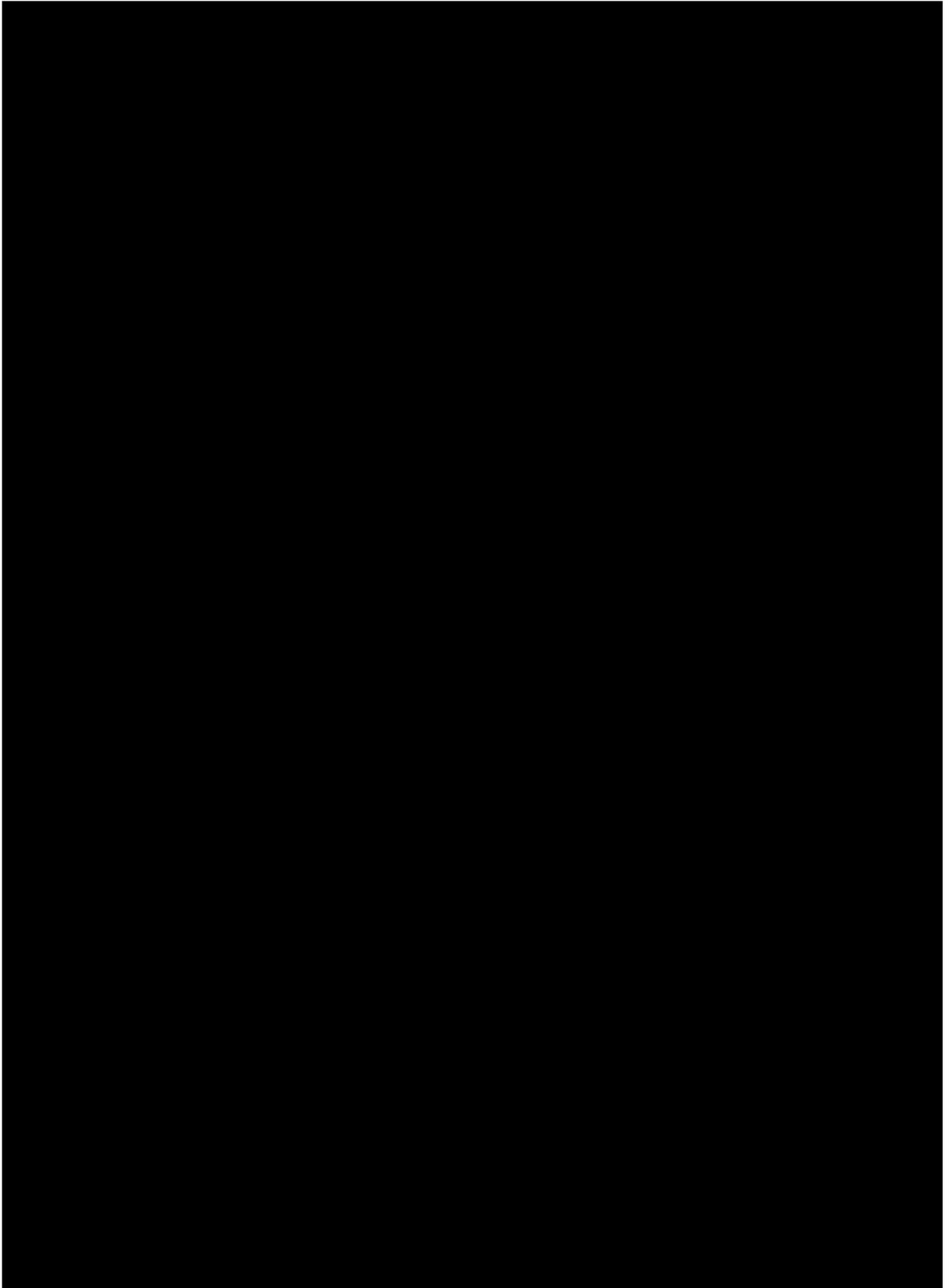
Tableau 3: RESUME BUDGETAIRE (ATLAS ACTIVITIES)

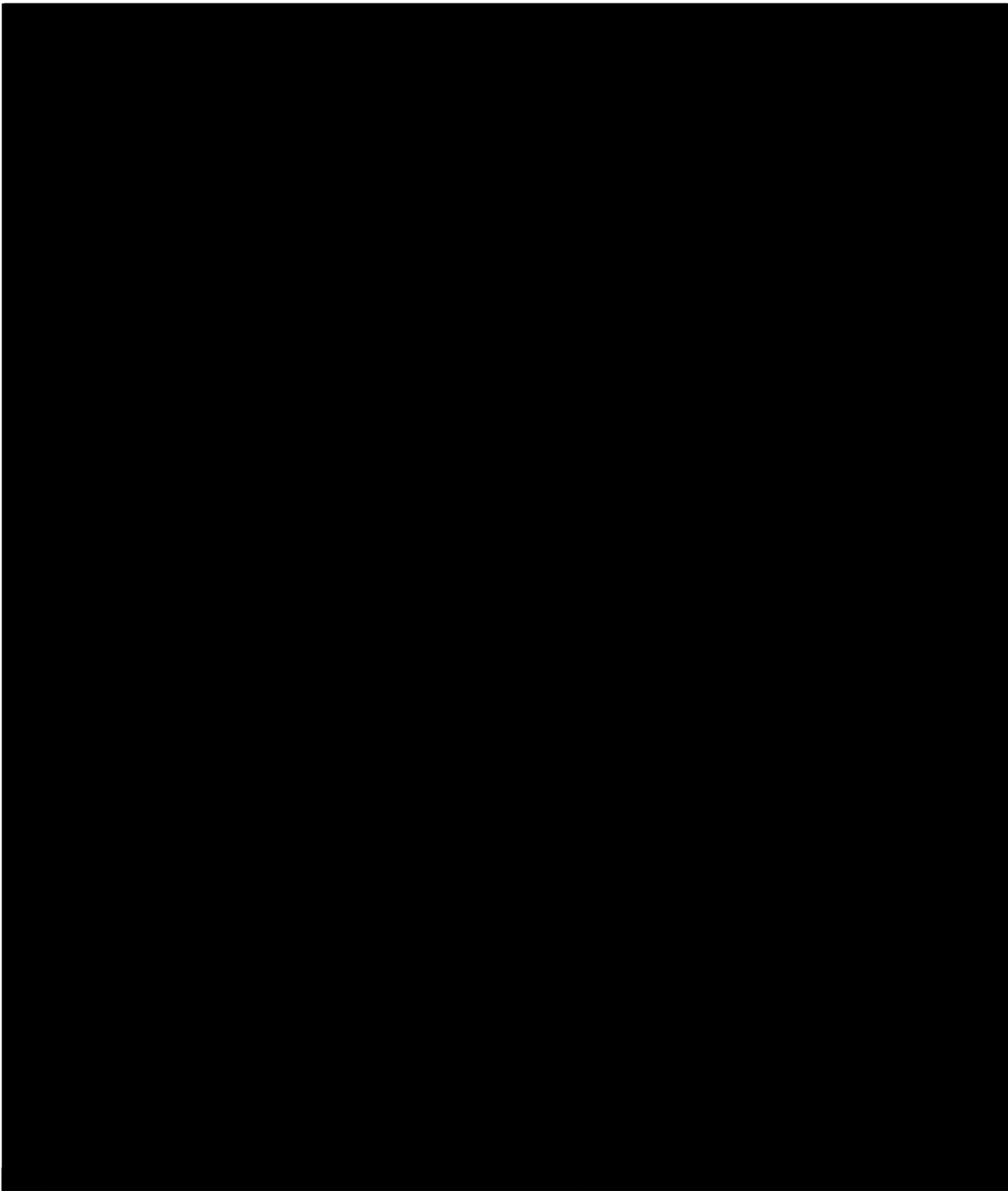
Summary	Budget Phase 1	Total Budget Phase 2	Total Budget (Ph 1 & 2)
Activité 1 - Soutiens pour la formation de base et déploiement du PNC (intègres)	\$1,242,351	\$1,291,126	\$2,119,773
Activité 2 - Soutiens pour la formation de recyclage (PIR)	\$132,744	\$0	\$132,744
Activite 3 - Soutiens à la PNC Déployé	\$145,080	\$0	\$145,080
Activité 4 - Cout d'Operations	\$436,554	\$554,618	\$991,172
Activité 5- Gestion de Programme	\$90,000	\$98,747	\$188,747
Total F&A (7%)	\$143,271	\$136,114	\$279,385
Total Budget	\$2,190,000	\$2,080,605	\$4,270,605

Tableau 4: PBF PROJECT BUDGET CATEGORIES

PBF PROJECT BUDGET CATEGORIES	AMOUNT (Phase 1)	AMOUNT (Phase 2)	TOTAL (Ph1 + 2)
1. Provisions, produits, équipement et transport	\$889 332	\$349 826	\$1 239 158
2. Personnel (personnel, consultants et voyage)	\$286 289	\$400 263	\$686 552
3. Formation des partenaires	\$600 843	\$55 800	\$656 643
4. Contracts	\$30 000	\$885 500	\$915 500
5. Autres coûts directs	\$240 265	\$253 102	\$493 367
Sous-Total Coûts du Programme	\$2 046 729	\$1 944 491	\$3 991 220
Frais de gestion (7%)	\$143 271	\$136 114	\$279 385
TOTAL	\$2 190 000	\$2 080 605	\$4 270 605
Notes:			
Category 1 is composed of allocations for the following account codes: 72200, 72100, 73200, 74500 under Activities 1 and 2 of the project budget			
Category 3 is composed of allocations for the following account codes: 72100, 71600, 72500 under Activities 1 and 2 of the project budget			
Category 5 is all non-personnel expenses under Activities 4 the Atlas budget and the total allocation for Activty 5			

Tableau 5: ESTIMATION DETAILLE DE LA CONSTRUCTION D'UN CAMP TEMPORAIRE DE FORMATION





**ANNEXE 5:
Résumé du Programme**

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX (FCP)

RÉSUMÉ DU PROGRAMME⁴

Organisation(s) des NU bénéficiaire(s):	UNOPS	Domaine Prioritaire:	Extension de l'Autorité de l'Etat		
Autorité(s) nationale(s):	Inspection Générale de la Police Nationale				
Numéro du Programme:					
Nom du Programme:	Soutien à la formation et au déploiement de la Police Nationale Congolaise (PNC)				
Budget Total:	4 270 605 USD				
Zone d'intervention:	Nord Kivu, Sud Kivu et Province Orientale incluent le Haut Uele				
Date d'approbation/Comité de Pilotage:					
Durée du Programme:	12 mois	Date de démarrage:	01 Avril 2010	Date de clôture:	31 Mars 2011
Description du Programme:	<p>Le projet <i>Soutien à la formation et au déploiement de la Police Nationale Congolaise (PNC)</i> s'intègre dans la stratégie globale du Programme <i>Soutien à la Sélection, la Formation et au Déploiement des Policiers du CNDP, PARECO et autre groupes Mai-Mai intégrés au sein de la Police Nationale Congolaise (PNC) et à la mise en œuvre du Plan de Déploiement de la PIR au Nord et au Sud Kivu</i> vise essentiellement à:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir les équipements policiers de base à la PNC • Soutenir les activités de formation organisées par la PNC par la fourniture de rations alimentaires aux policiers participants et par le paiement des per diem aux formateurs et aux policiers participants. Deux groupes distincts de policiers sont visés notamment les policiers issus des groupes armés intégrés au sein de la PNC et les policiers de la PIR • Soutenir les activités de formation organisées par la PNC, par la fourniture de rations alimentaires aux policiers participants et par le paiement des per diem aux formateurs et aux policiers participants. Deux groupes distincts de policiers sont visés notamment les policiers issus des groupes armés et intégrés au sein de la PNC et les policiers de la PIR • Soutenir le fonctionnement des sous-commissariats dans le Haut-Uélé par la fourniture de carburants • Etablir 5 sous-commissariats de la PNC dans le Haut Uélé <p>L'UNOPS travaillera en partenariat avec UNPOL et l'Inspection Générale de la PNC pour la mise en œuvre du projet. Deux activités principales seront réalisées en fonction des deux objectifs globaux du projet :</p> <p>Activité 1: Soutien aux activités de formation organisées par la PNC à l'égard des policiers issus des groupes armés (CNDP, PARECO, MAI-MAI, etc.) intégrés au sein de la PNC.</p> <p>Activité 2 : Soutien aux activités de formation (recyclage) des éléments de la PIR</p> <p>Activité 3 : Soutien au déploiement de 780 éléments de la PNC dans les zones prioritaires identifiées par le programme STAREC/ISSSS.</p>				

⁴ Le terme "programme" est utilisé pour projets, programmes et programmes conjoints.

**ANNEXE 6:
Grille des Responsabilités**

Activités	Etape	Responsabilités	UNOPS	MONUC (UNPOL)	PNC
Activité 1: Soutien aux activités de formation au profit des policiers issus des groupes armés (CNDP, PARECO, MAI-MAI, etc.) intégrés au sein de la PNC.	1	Identification des participants à la formation (Intégrés)		(X)	X
	1	Evaluation des participants proposés pour la formation (Veiller à ce que les participants sélectionnés ne soient pas impliqués dans les violations des droits de l'homme)		X	(X)
	1	Développement des modules de formation et Recrutement des formateurs		X	(X)
	1	Nomination des représentants de la PNC chargés de la supervision des opérations de paiement des participants à la formation.		(X)	X
	1	Définition des matériels nécessaires pour l'appui à l'organisation de la formation		(X)	X
	1	Achats et livraison des matériaux requis pour la formation	X		
	1	Gestion des matériels de la formation		(X)	X
	1	Remise des primes aux représentants de la PNC chargés de la supervision du paiement des participants à la formation	X		(X)
	1	Suivi et certification des paiements des primes et DSA (pour les formateurs) aux participants de la formation	(X)	X	
	1	Réconciliation des paiements de primes et DSA (pour les formateurs) une fois que la distribution terminée	(X)	(x)	X
	1	Nomination des représentants de la PNC chargés de la supervision des paiements des primes aux éléments de la PNC déployés sur les 6 axes stratégiques		(X)	X
	1	Remise des primes aux représentants de la PNC désignés pour la supervision du paiement des éléments déployés sur les 6 axes stratégiques	X		(X)
	1	Suivi et certification des paiements de primes et DSA (pour les formateurs) aux éléments déployés sur les 6 axes stratégiques	(X)	X	
	1	Réconciliation des paiements de primes et DSA (pour les formateurs) une fois que la distribution terminée	(X)	(x)	X
	1	Achats et livraison de carburant pour les opérations des centres pendant la période de formation (selon un calendrier adopté par les 3 partenaires selon les besoins)	X	(X)	(x)
	1	Nomination des représentants de la PNC chargés de la réception et la gestion de l'utilisation du carburant pour les opérations des centres pendant la période de formation		(X)	X
	1	Établissement d'un système de gestion et réconciliation du carburant reçu par les centres pendant la période de formation		(X)	X
	1	Réconciliation du carburant reçu avant l'approbation de la livraison du carburant restant tel que prévu par le calendrier adopté par les 3 partenaires	(X)	(x)	X
	2	Définition des spécifications techniques pour les équipements de base pour le PNC	(x)	(X)	X
	2	Passation des marchés pour les équipements de base de la PNC selon les spécifications définis par la PNC	X		
	2	Réception et livraison des équipements de base pour l'appui au déploiement dans le Haut Uélé	(X)	(x)	X
	2	Transport des équipements et déplacement du personnel de la PNC aux commissariats dans le Haut Uélé		X	(X)
	2	Développement des plans types pour la construction des commissariats dans le Haut Uélé	X		(X)
	2	Approbation des plans techniques pour la construction des commissariats dans le Haut Uélé			X
	2	Passation des marchés pour les services et matériels de construction pour les commissariats dans le Haut Uélé	X		
	2	Supervision de la construction des commissariats dans le Haut Uélé	X		(X)
2	Suivi et évaluation de la performance des éléments de la PNC déployés dans l'est de la RDC, surtout celles qui ont participé dans le Haut Uélé		X	(X)	

Activité 2 : Soutien aux activités de formation (recyclage) des éléments de la PIR	1	Identification des participants à la formation (PIR)		(X)	X
	1	Evaluation des participants proposés pour la formation (S'assurer que les participants sélectionnés ne soient pas impliqués dans les violations des droits de l'homme)		X	(X)
	1	Développement des modules de formation de recyclage des éléments de la PIR et recrutement des formateurs		X	(X)
	1	Nomination des représentants de la PNC chargés de la supervision des paiements des participants à la formation de recyclage de la PIR.		(X)	X
	1	Remise des primes aux représentants de la PIR désignés pour la supervision des paiements des primes aux participants à la formation	X		(X)
	1	Suivi et certification des paiements des primes et DSA (pour les formateurs) aux participants à la formation	(X)	X	
	1	Développement des plans pour la construction d'un centre de formation temporaire	X	(X)	
	1	Approbation des plans techniques pour la construction d'un centre de formation temporaire		(X)	X
	1	Passation des marchés pour les services et l'acquisition des matériels de construction d'un centre de formation temporaire	X		
	1	Supervision de la construction d'un centre de formation temporaire	X		(X)
	1	Définition des matériels nécessaires pour l'appui à l'organisation de la formation		(X)	X
	1	Achats et livraison des matériels définis pour la formation	X		
	1	Gestion des matériels acquis pour la formation		(X)	X
	1	Nomination des représentants de la PNC pour réceptionner et gérer l'utilisation du carburant pour les opérations des centres pendant la période de formation		(X)	X
	Activité 3 : Soutien au déploiement de 780 éléments de la PNC dans les zones prioritaires de STAREC/ISSSS.	1	Établissement d'un système de gestion et réconciliation du carburant destiné aux centres pendant la période de formation		(X)
1		Réconciliation du carburant reçu avant l'approbation de la livraison du carburant restant tel que prévu par le calendrier adopté par les 3 partenaires	(X)	(x)	X
1		Suivi et évaluation de la performance des éléments de la PNC déployés à l'Est de la RDC, particulièrement celles qui ont participé à la formation de base des policiers intégrés et au recyclage des éléments de la PIR.			
1		Nomination des représentants de la PNC chargés de la supervision des opérations de paiements des éléments de la PNC dans les zones prioritaires identifiées par les programmes STAREC/ISSSS.		(X)	X
	1	Remise des primes aux représentants de la PNC désignés pour la supervision des opérations de paiement des éléments de la PNC dans les zones prioritaires identifiées par les programmes STAREC/ISSSS.	X		(X)
	1	Suivi et certification des paiements des primes aux éléments de la PNC dans les zones prioritaires identifiées par les programmes STAREC/ISSSS	(X)	X	
	1	Suivi et évaluation de la performance des éléments de la PNC déployés à l'Est de la RDC, surtout celles qui ont participé à la formation de base des policiers intégrés et au recyclage des éléments de la PIR.		X	(X)

X = Agence Primaire

(X) = Agence Secondaire

(x) = Rôle supplémentaire